



Numéro délibération : 2022-33

Extrait du registre  
des délibérations  
Séance du 20 octobre 2022

Date de la convocation  
14/10/2022

Date d'affichage  
14/10/2022

L'an 2022 et le jeudi 20 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire.

**Présents :** Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme PION Gabrielle 2<sup>e</sup> Adjointe, M. JOLIN Lionel 3<sup>e</sup> Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

**Absents/ excusés :** NEANT

**Secrétaire :** Mme PERON Adeline

**Objet :** Acceptation de devis – Mission d'architecte pour la construction d'un hangar municipal parcelle cadastrée F n°110

Réf : 2022-33

à l'unanimité  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération 2022-18 du Conseil Municipal en date du 21 avril 2022 relative au choix de construction de type Hangar pour la réalisation d'un centre technique municipal parcelle cadastrée F n°110 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la réalisation d'un bâtiment à vocation de centre technique Municipal situé 2 rue de la Mairie, parcelle cadastrée F n°110 ;

**Considérant** que la réalisation de cette opération permettra notamment le stockage et le stationnement d'équipements et véhicules municipaux ;

**Considérant** la nécessité de faire appel aux services d'un architecte pour permettre la réalisation du dossier de Permis au Construire ;

**Considérant** qu'il convient que le Conseil Municipal, au vu des devis présentés, se prononce sur l'acceptation de l'architecte retenu ;

**En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter le devis constitutif de proposition de mission, de M. PHILIPPE Cédric, architecte DPLG, résidant 107, Faubourg d'Orléans, 45300 Pithiviers, comme le mieux disant, pour un montant de 800€ Hors Taxes soit 960€ Toutes Taxes Comprises.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette mission.

Pour copie conforme  
Au registre le 20 octobre 2022  
Le Maire, Delphine PRUNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

